

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **CELLCOM**

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

La société CELLCOM publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Achraf GUERMECH (AMC Ernst & Young).

**BILAN**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>Soldes arrêtés au</b>	
		<b>31 Décembre</b>	
		<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
Immobilisations incorporelles		516 927	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(366 274)	(366 274)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>A.1</b>	<b>150 653</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles		3 604 172	3 483 498
- Amortissements des immobilisations corporelles		(3 218 103)	(3 105 542)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>A.1</b>	<b>386 068</b>	<b>377 956</b>
Immobilisations financières		2 290 486	2 290 486
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(611 732)	(381 732)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>A.2</b>	<b>1 678 754</b>	<b>1 908 754</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>2 215 475</b>	<b>2 286 710</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>2 215 475</b>	<b>2 286 710</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks		10 450 825	8 666 013
- Provisions sur stocks		(2 468 735)	(2 272 203)
<b>Stocks nets</b>	<b>A.3</b>	<b>7 982 090</b>	<b>6 393 810</b>
Clients et comptes rattachés		22 185 547	21 098 143
- Provisions sur comptes clients		(8 551 657)	(8 090 057)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>A.4</b>	<b>13 633 890</b>	<b>13 008 086</b>
Autres actifs courants		10 747 184	10 039 351
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 093 331)	(1 093 331)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>A.5</b>	<b>9 653 853</b>	<b>8 946 020</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>A.6</b>	611 039	1 453 038
<b>Total des actifs courants</b>		<b>31 880 872</b>	<b>29 800 954</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>34 096 347</b>	<b>32 087 664</b>

**SOCIETE CELLCOM SA**  
**BILAN**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>Soldes arrêtés au 31 Décembre</b>		
		<b>2025</b>	<b>2024 (*)</b>	<b>2024</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>				
Capital social		4 461 532	4 461 532	4 461 532
Réserves légales		826 890	826 890	826 890
Autres réserves		150 000	150 000	150 000
Avoirs des actionnaires		(145 912)	(145 912)	(145 912)
Résultats reportés		(4 212 288)	(5 063 914)	(5 063 914)
Primes d'émission		5 581 416	5 581 416	5 581 416
Modifications comptables		(1 061 668)	(612 433)	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>5 599 969</b>	<b>5 197 579</b>	<b>5 810 012</b>
Résultat net de l'exercice		<b>566 245</b>	<b>402 391</b>	<b>851 626</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>A.7</b>	<b>6 166 214</b>	<b>5 599 970</b>	<b>6 661 638</b>
<b><u>Passifs</u></b>				
<b><u>Passifs non courants</u></b>				
Emprunts	<b>A.8</b>	357 947	224 845	224 845
Provisions pour risques et charges	<b>A.9</b>	482 460	471 765	471 765
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>840 407</b>	<b>696 610</b>	<b>696 610</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>A.10</b>	7 923 030	11 229 139	11 229 139
Autres passifs courants	<b>A.11</b>	3 008 374	2 224 062	1 162 394
Concours bancaires	<b>A.12</b>	16 158 322	12 337 883	12 337 883
<b>Total des passifs courants</b>		<b>27 089 726</b>	<b>25 791 085</b>	<b>24 729 416</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>27 930 133</b>	<b>26 487 694</b>	<b>25 426 026</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>34 096 347</b>	<b>32 087 664</b>	<b>32 087 664</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

# SOCIETE CELLCOM SA

## BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le		
		2025	2024 (*)	2024
<b>Produits d'exploitation</b>				
Revenus	B.1	56 264 027	62 538 041	62 538 041
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>56 264 027</b>	<b>62 538 041</b>	<b>62 538 041</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Coût d'achat des marchandises vendues	B.2	(51 227 888)	(56 394 451)	(55 945 216)
Charges de personnel	B.3	(1 866 568)	(2 081 767)	(2 081 767)
Dotations aux amortissements et aux provisions	B.4	(1 011 388)	(401 480)	(401 480)
Autres charges d'exploitation	B.5	(1 711 379)	(1 692 531)	(1 692 531)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(55 817 223)</b>	<b>(60 570 229)</b>	<b>(60 120 994)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>446 804</b>	<b>1 967 812</b>	<b>2 417 047</b>
Charges financières nettes	B.6	287 650	(1 454 712)	(1 454 712)
Autres gains ordinaires	B.7	29 823	66 075	66 075
Autres pertes ordinaires	B.8	(64 965)	(28 225)	(28 225)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>699 312</b>	<b>550 950</b>	<b>1 000 185</b>
Impôt sur les bénéfices	B.9	(133 068)	(148 559)	(148 559)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>566 245</b>	<b>402 391</b>	<b>851 626</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

**SOCIETE CELLCOM SA**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Etat des flux de trésorerie	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre		
		2025	2024 (*)	2024
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u></b>				
Résultat net		566 245	402 391	851 626
Ajustements pour :				
*Amortissements et provisions		1 011 388	401 480	401 480
*Variation des :				
Stocks		(1 784 812)	(2 547 985)	(2 547 985)
Créances clients		(1 087 404)	(4 452 071)	(4 452 071)
Autres actifs		(707 832)	1 506 383	1 506 383
Fournisseurs et autres dettes		(2 521 797)	4 621 394	4 172 159
Intérêts courus		14 339	99 272	99 272
*Plus-value sur cessions d'immobilisations		-	(29 000)	(29 000)
*Moins-value sur cessions d'immobilisations		-	14 167	14 167
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>C.1</b>	<b>(4 509 873)</b>	<b>16 031</b>	<b>16 031</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>				
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(271 326)	(208 053)	(208 053)
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	189 000	189 000
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>C.2</b>	<b>(271 326)</b>	<b>(19 053)</b>	<b>(19 053)</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>				
Variations des crédits leasing (Principal)		183 428	(59 152)	(59 152)
Variation des crédits de financement à court terme		4 573 905	1 083 563	1 083 563
Variation des crédits de mobilisation des créances		(1 488 248)	571 347	571 347
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>C.3</b>	<b>3 269 085</b>	<b>1 595 758</b>	<b>1 595 758</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(1 512 114)</b>	<b>1 592 736</b>	<b>1 592 736</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>1 440 984</b>	<b>(151 753)</b>	<b>(151 753)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>C.4</b>	<b>(71 131)</b>	<b>1 440 983</b>	<b>1 440 983</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES** **AU 31 DECEMBRE 2025**

### **I. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CELLCOM SA**

#### **Données Générales**

<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme
<b>Capital social :</b>	4 461 532 Dinars
<b>Nombre d'actions :</b>	4 461 532 actions de 1 Dinar chacune.
<b>Siège social :</b>	25, Rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia 2, Ariana, Tunisie
<b>Registre de commerce :</b>	Tunis - B112591998
<b>Matricule fiscal :</b>	624926H/A/M/000
<b>Directeur Général :</b>	M. Hamed Bougamra
<b>Commissaires aux comptes :</b>	AMC - ERNST & YOUNG

La société CELLCOM a été fondée en Décembre 1997, sous la forme d'une Société à responsabilité limitée « SARL » et s'est spécialisée dans les produits HiTech.

La société a pour objet la commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et des équipements de télécommunication. Elle commercialise aussi les équipements d'architecture électronique, informatique et audiovisuelle. Elle effectue également les prestations de services après-vente des produits commercialisés.

En 2006, CELLCOM a créé sa propre marque EVERTEK qu'elle a commencé à commercialiser au début sous la forme de produits multimédia et électroménager.

En 2007, elle est devenue le distributeur des lignes et des cartes de recharge de Tunisie Télécom.

En 2008, la société a commencé à commercialiser les téléphones mobiles sous sa propre marque EVERTEK. Cette gamme de produits a été diversifiée par la suite pour s'aligner avec les évolutions techniques et technologiques (Smartphones, tablettes, etc.).

En Décembre 2012, la société a changé sa forme juridique en une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

En Janvier 2014, CELLCOM a ouvert son capital au public à hauteur de 31% dans le cadre de son introduction au marché principal de la cote de la bourse de Tunis. Suite à cette opération, le capital de la société a été porté à 4 461 532 Dinars.

### **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les Etats Financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le Cadre Conceptuel de la Comptabilité Financière et les Normes Comptables Tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 Décembre. La société établit également des Etats Financiers intermédiaires au 30 Juin de chaque année pour les besoins de se conformer à la réglementation régissant les sociétés cotées en bourse.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

### III. NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

#### ► Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées au coût historique qui englobe le prix d'acquisition, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que tous les frais engagés en vue de mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue (fret, assurance, etc.).

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en utilisant les taux suivants :

Catégories	Taux
LOGICIELS	33%
MATERIEL ET OUTILLAGES	15%
MATERIELS DE TRANSPORT	20%
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT INSTALLATIONS	10% et 33%
EQUIPEMENTS DE BUREAU	20%
MATERIELS INFORMATIQUES	33%
MATERIELS DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	33%

#### ► Participations

Les titres de participations détenus par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

#### ► Éléments libellés en monnaie étrangère

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère est converti en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date conformément à la Norme Comptable Tunisienne 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change ainsi résultant sont constatés en résultat. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

#### ► Stocks

Les stocks de marchandises acquises par la société sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés, déduction faite de toutes les réductions commerciales obtenues.

La formule de valorisation adoptée par la société est celle du coût moyen pondéré et les flux d'entrée et de sortie de stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, il est procédé à la détermination de la valeur de réalisation nette des stocks sur la base des hypothèses les plus vraisemblables de la valeur probable de réalisation dans des conditions normales de vente. Toute dépréciation et/ou perte éventuelles sont constatées en charges de l'exercice.

Pour les articles à rotation lente, la Direction de la société a prévu une politique de dépréciation qui varie en fonction de la catégorie des articles et de leur antériorité.

#### ► Revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par l'entreprise et les rendus acceptés par elle. Les sommes encaissées pour le compte de tiers, par exemple les taxes collectées pour le compte de l'Etat, ne font pas partie des revenus.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 3, lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- i) L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- ii) Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- iii) Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise et
- iv) Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

#### IV. INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS

##### A. NOTES DU BILAN

##### A.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 536 721 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 377 956 Dinars au 31 Décembre 2024. Le tableau de variation des immobilisations pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions	Valeurs brutes au 31/12/2025	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2024	Dotations	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2025
Logiciels	366 274	-	366 274	366 274	-	366 274	-	-
Immobilisations en cours	-	150 653	150 653	-	-	-	-	150 653
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>366 274</b>	<b>150 653</b>	<b>516 927</b>	<b>366 274</b>	<b>-</b>	<b>366 274</b>	<b>-</b>	<b>150 653</b>
Matériels et outillages	146 064	-	146 064	144 020	986	145 006	2 044	1 058
Agencements, aménagements et installations	1 163 444	-	1 163 444	1 089 106	29 059	1 118 165	74 338	45 279
Equipements de bureau	191 415	2 690	194 104	179 525	3 464	182 988	11 890	11 116
Matériels informatiques	413 173	6 983	420 156	392 384	14 009	406 393	20 789	13 763
Matériels de transport	23	-	23	23	-	23	-	-
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 547 381	111 000	1 658 381	1 278 485	65 043	1 343 528	268 895	314 852
Immobilisations en cours	22 000	-	22 000	22 000	-	22 000	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 483 498</b>	<b>120 673</b>	<b>3 604 172</b>	<b>3 105 542</b>	<b>112 561</b>	<b>3 218 103</b>	<b>377 956</b>	<b>386 068</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>3 849 772</b>	<b>271 326</b>	<b>4 121 099</b>	<b>3 471 816</b>	<b>112 561</b>	<b>3 584 377</b>	<b>377 956</b>	<b>536 721</b>

## A.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 1 678 754 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 1 908 754 Dinars solde au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Titres de participation	1 973 994	1 973 994
Dépôts et cautionnements	316 492	316 492
<b>Total brut</b>	<b>2 290 486</b>	<b>2 290 486</b>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(611 732)	(381 732)
<b>Total net</b>	<b>1 678 754</b>	<b>1 908 754</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit au 31 Décembre 2025 :

En TND	Montant bruts	Provisions	Montants nets
CELLCOM RETAIL	517 975	(287 975)	230 000
CELLCOM CI	307 020	(307 020)	-
CELLCOM International	149 999	(4 947)	145 052
CELLCOM Distribution	999 000	-	999 000
<b>Total</b>	<b>1 973 994</b>	<b>(599 942)</b>	<b>1 374 052</b>

## A.3 Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 7 982 090 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 6 393 810 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Stock de marchandises	8 725 811	8 666 013
Stock en transit	1 725 014	-
<b>Total brut</b>	<b>10 450 825</b>	<b>8 666 013</b>
Provision pour dépréciation stocks	(2 468 735)	(2 272 203)
<b>Total net</b>	<b>7 982 090</b>	<b>6 393 810</b>

## A.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 13 633 890 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 13 008 086 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2025	Soldes au 31/12/2024
Clients ordinaires	9 979 284	9 609 652
Chèques impayés	3 254 448	3 338 052
Clients douteux	2 891 867	2 821 280
Traites impayées	2 339 069	1 851 071
Effets à recevoir	2 117 645	2 232 569
Clients factures à établir	1 603 235	1 245 519
<b>Total brut</b>	<b>22 185 547</b>	<b>21 098 143</b>
Provisions pour dépréciation clients	(3 082 265)	(3 025 067)
Provisions sur effets et chèques impayés	(5 469 392)	(5 064 990)
<b>Total net</b>	<b>13 633 890</b>	<b>13 008 086</b>

Le solde présenté ci-dessus inclut des créances en monnaies étrangères qui n'ont pas encore pu être rapatriées par la société en raison de la défaillance des clients correspondants. La Direction de la société est en train de mener les actions nécessaires auprès de la BCT et les démarches juridiques auprès des clients afin de se conformer à la réglementation de change.

### **A.5 Autres actifs courants**

Les autres actifs courants nets s'élèvent à 9 653 853 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 8 946 020 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>
Débiteurs divers	6 304 511	5 983 418
Etat, impôts et taxes	3 748 216	3 472 318
Comptes transitoires	461 737	461 737
Charges constatées d'avance	83 283	73 171
Fournisseurs, avances et acomptes	75 196	129
Prêts au personnel	35 692	17 207
Assurance groupe	25 347	25 660
Avances au personnel	5 128	310
Receveur des finances	5 091	5 091
Compte d'attente débiteur	2 983	310
<b>Total brut</b>	<b>10 747 184</b>	<b>10 039 351</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 093 331)	(1 093 331)
<b>Total net</b>	<b>9 653 853</b>	<b>8 946 020</b>

### **A.6 Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités nets s'élèvent à 611 039 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 1 453 038 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>
Banque de l'Habitat	585 837	1 218 744
Attijari Bank	10 015	106 240
Effets et chèques à l'encaissement	6 692	13 612
C.C.P	7 992	114 010
Caisse courante	503	344
Amen Bank	-	88
<b>Total</b>	<b>611 039</b>	<b>1 453 038</b>

**A.7 Capitaux propres**

Le tableau de variation des capitaux propres pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 Décembre 2025 se présente comme suit :

Libellés	Capital social	Réserves légales	Primes d'émission	Résultats reportés	Réserves pour régulation	Actions propres	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2024 avant retraitement</b>	<b>4 461 532</b>	<b>826 890</b>	<b>5 581 416</b>	<b>(5 063 914)</b>	<b>150 000</b>	<b>(145 912)</b>	<b>851 626</b>	<b>-</b>	<b>6 661 638</b>
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	(449 235)	(612 433)	(1 061 668)
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2024 après retraitement</b>	<b>4 461 532</b>	<b>826 890</b>	<b>5 581 416</b>	<b>(5 063 914)</b>	<b>150 000</b>	<b>(145 912)</b>	<b>402 391</b>	<b>(612 433)</b>	<b>5 599 969</b>
Affectation du résultat 2024 selon PV de l'AGO du 30/06/2025	-	-	-	851 626	-	-	(402 391)	(449 235)	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	566 245	-	566 245
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2025</b>	<b>4 461 532</b>	<b>826 890</b>	<b>5 581 416</b>	<b>(4 212 288)</b>	<b>150 000</b>	<b>(145 912)</b>	<b>566 245</b>	<b>(1 061 668)</b>	<b>6 166 214</b>

(\*) Le nombre d'actions rachetées par la société en vue de régulariser le cours boursier s'élève au 31 Décembre 2025 à 55 061 actions (soit 1,2%). Le coût d'acquisition de ces actions s'élève à 145 912 Dinars. La valeur boursière de ces titres s'élève à 175 094 Dinars.

(\*\*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

### **A.8 Emprunts**

Les emprunts s'élèvent à 357 947 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 224 845 Dinars au 31 Décembre 2024 et se rattachent exclusivement aux échéances à plus d'un an sur emprunts leasing.

### **A.9 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 482 460 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 471 765 Dinars au 31 Décembre 2024 et se rapportent à l'estimation des différents risques opérationnels encourus par la société.

### **A.10 Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 7 923 030 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 11 229 139 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>
Fournisseurs étrangers	4 622 367	10 026 860
Fournisseurs locaux	3 300 663	1 202 279
<b>Total</b>	<b>7 923 030</b>	<b>11 229 139</b>

### **A.11 Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'élèvent à 3 008 374 Dinars au 31 Décembre 2025 contre 2 224 062 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>
Charges à payer	1 601 832	1 234 181 (*)
Dettes fiscales	454 973	120 098
Clients créditeurs	246 284	234 506
Recettes en instance d'affectation	193 897	193 897
Comptes courants associés	150 000	150 000
Dettes sociales	129 432	128 535
Dettes envers le personnel	127 580	105 462
Autres créditeurs divers	91 773	45 716
Compte d'attente	8 802	8 802
Assurance groupe	3 801	2 865
<b>Total</b>	<b>3 008 374</b>	<b>2 224 062</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

### **A.12 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 16 158 322 Dinars contre 12 337 883 Dinars au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>
Crédit de financements	11 944 561	7 370 657
Crédit de mobilisation de créances professionnelles	3 306 484	4 794 732
BH	670 671	810
Intérêts courus	126 914	112 576
Echéances à moins d'un an HANN.LEASE	98 193	47 865
Tunisie Factoring	6 139	6 139
Chèques et virements à payer	5 105	5 104
Amen Bank	255	-
<b>Total</b>	<b>16 158 322</b>	<b>12 337 883</b>

## **NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **B.1 Revenus**

Les revenus s'élèvent à 56 264 027 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 62 538 041 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Chiffre d'affaires brut	56 264 027	62 538 041
<b>Total</b>	<b>56 264 027</b>	<b>62 538 041</b>

### **B.2 Coût d'achat des marchandises vendues**

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 51 227 888 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 56 394 451 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Achats de marchandises consommés	37 285 085	43 004 980
Commissions sur ventes cartes de recharge	2 690 674	2 572 904
Variation de stocks	(59 798)	(2 547 985)
Frais sur achats de marchandises	11 277 561	13 451 899 (*)
RRR obtenus sur achat	34 366	(87 347)
<b>Total</b>	<b>51 227 888</b>	<b>56 394 451</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

### **B.3 Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 1 866 568 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 2 081 767 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Rémunérations brutes	1 510 528	1 699 752
Cotisations sociales	291 806	321 464
Assurances groupe	64 235	60 551
<b>Total</b>	<b>1 866 568</b>	<b>2 081 767</b>

### **B.4 Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 à 1 011 388 Dinars (Dotation nette) contre 401 480 Dinars (Dotation nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances clients	1 170 277	384 698
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	230 000	-
Dotations aux provisions pour dépréciations stocks	196 530	-
Dotations aux amortissements	112 561	155 344
Dotations aux provisions pour risques et charges	29 558	63 244
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs	-	36 328
Reprises sur provisions des stocks	-	(164 590)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(18 862)	-
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances	(708 676)	(73 543)
<b>Total</b>	<b>1 011 388</b>	<b>401 480</b>

### **B.5 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1 711 379 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 1 692 531 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Honoraires et commissions	385 700	308 614
Frais de Marketing	315 652	385 323
Locations	263 922	253 121
Achats non stockés	193 184	189 693
Entretiens et réparations	103 627	84 563
Impôts et taxes	93 114	151 552
Frais bancaires	67 897	96 512
Autres services extérieurs	59 337	95 796
Jetons de présence	57 500	31 250
Assurances	52 992	57 428
Etudes, documentations Formations	42 187	27 862
Déplacements Missions Réceptions	40 179	81 727
Frais de télécommunication	33 599	37 653
Transport	22 127	19 914
Publicités, publications et relations publiques	13 645	16 476
Sous-traitance	-	166
Transfert de charges	(33 283)	(145 118)
<b>Total</b>	<b>1 711 379</b>	<b>1 692 531</b>

### **B.6 Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent à 287 650 Dinars (Produit nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 1 454 712 Dinars (Charge nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Intérêts bancaires sur opérations de financement	1 197 934	1 080 918
Intérêts d'escompte et encaissements effets	151 860	30 822
Agios débiteurs	50 367	4 570
Intérêts Hannibal Lease	46 851	31 486
Agios Crédeurs	(3 989)	(7 201)
Différences de change nettes	(1 730 673)	314 117
<b>Total</b>	<b>(287 650)</b>	<b>1 454 712</b>

### **B.7 Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 29 823 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 66 075 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Autres gains	29 823	37 075
Produits nets sur cession des immobilisations	-	29 000
<b>Total</b>	<b>29 823</b>	<b>66 075</b>

### **B.8 Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 64 965 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 28 225 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Autres pertes	33 580	1 830
Pertes sur litiges	25 035	-
Pénalités et amendes	6 350	12 228
Charges nettes sur cession des immobilisations	-	14 167
<b>Total</b>	<b>64 965</b>	<b>28 225</b>

### **B.9 Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés s'élève à 133 068 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 148 559 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024.

### **B.10 Résultat par action**

Le résultat par action s'élève à 0,129 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre 0,091 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>Soldes au 31/12/2024 (*)</b>
Résultat net	566 245	402 391
Nombre total d'actions	4 461 532	4 461 532
<b>Résultat par action</b>	<b>0,127</b>	<b>0,090</b>
Nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)	4 406 471	4 406 471
<b>Résultat par action (hors actions propres)</b>	<b>0,129</b>	<b>0,091</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

## **B. NOTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

### **C.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation**

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentent un total négatif de 4 509 873 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre un flux positif de 16 031 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au</b>	<b>Soldes au</b>	<b>Variation</b>
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>566 245</b>
<b>Ajustements pour :</b>			
Amortissements des immobilisations	(3 584 377)	(3 471 816)	112 561
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(611 732)	(381 732)	230 000
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 468 734)	(2 272 204)	196 530
Provisions pour dépréciation des créances clients	(8 551 657)	(8 090 057)	461 601
Provisions pour dépréciation des autres créances	(1 093 331)	(1 093 331)	-
Provisions pour risques et charges	482 460	471 764	10 696
<b>Total 1</b>			<b>1 011 388</b>
<b>Ajustements pour variation des :</b>			
Stocks	10 450 825	8 666 013	(1 784 812)
Créances clients	22 185 547	21 098 143	(1 087 404)
Autres actifs	10 747 184	10 039 351	(707 832)
Fournisseurs et autres dettes	10 931 404	13 453 201	(2 521 797)
Variation des intérêts courus	126 915	112 576	14 339
<b>Total 2</b>			<b>(6 087 506)</b>
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			<b>(4 509 873)</b>

### **C.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un total négatif de 271 326 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre un flux négatif de 19 053 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au</b>	<b>Soldes au</b>	<b>Variation</b>
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	
<b>Décassements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	4 121 099	3 849 772	(271 326)
Ajustement pour valeurs brutes des immobilisations cédées			-
<b>Total</b>			<b>(271 326)</b>
<b>Décassements pour acquisitions d'immobilisations financières</b>			
Dépôts et cautionnements versés	316 492	316 492	-
			-
<b>Encaissements sur cession d'immobilisations financières</b>			
Titres de participation	1 973 994	1 973 994	-
			-
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			<b>(271 326)</b>

### **C.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un total positif de 3 269 085 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2025 contre un flux positif de 1 595 758 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au</b>	<b>Soldes au</b>	<b>Variation</b>
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	
<b>Remboursements d'emprunts leasing (Principal)</b>			
Variations des emprunts leasing à long terme	357 947	224 845	133 101
Variations des échéances à moins d'un sur emprunts leasing	98 193	47 866	50 327
<b>Total 1</b>			<b>183 428</b>
<b>Variation des crédits de financement à court terme</b>			
Variation des crédits de financement à court terme	11 944 561	7 370 657	4 573 905
<b>Total 2</b>			<b>4 573 905</b>
<b>Variation des crédits de mobilisation des créances</b>			
Variation des crédits de financement en douane	3 306 484	4 794 732	(1 488 248)
<b>Total 3</b>			<b>(1 488 248)</b>
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			<b>3 269 085</b>

### **C.4 Trésorerie à la clôture de la période**

La trésorerie nette présente un solde négatif de 71 131 Dinars au 31 Décembre 2025 contre un solde positif de 1 440 983 Dinars au 31 Décembre 2024 se détaillant comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au</b>	<b>Soldes au</b>
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	611 039	1 453 038
Banque de l'Habitat	(670 671)	(810)
Chèques et virements à payer	(5 105)	(5 104)
Tunisie Factoring	(6 139)	(6 139)
Amen Bank	(255)	
<b>Total</b>	<b>(71 131)</b>	<b>1 440 983</b>

## V. MODIFICATIONS COMPTABLES

Une correction d'erreur a été opérée lors de l'élaboration des états financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette correction concerne la non-comptabilisation, au cours des exercices antérieurs, d'une taxation douanière relative à l'encouragement à la création.

Cette taxe, prévue par les dispositions du décret-loi n°30 du 10 juin 2020, est applicable aux produits importés et porte sur les déclarations douanières déposées par la société au cours de la période allant du 11 juin 2020 au 23 septembre 2025.

La notification relative à cette taxation a été reçue en date du 3 décembre 2025 pour un montant total de 1 645 424 DT TTC et 1 384 486 en HT. L'absence de comptabilisation de cette obligation au titre des exercices antérieurs constitue une omission d'un passif.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT 11, cette situation a été traitée en correction d'erreur avec ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2025. À des fins comparatives, les données des exercices antérieurs ont été retraitées comme suit :

En Dinars	31/12/2024 avant retraitements	Retraitements	31/12/2024 après retraitements
<b>Bilan "Capitaux propres et passifs"</b>			
Modifications comptables	-	(612 433)	(612 433)
Résultat net de l'exercice	851 626	(449 235)	402 391
<b>Total capitaux propres</b>	<b>6 661 638</b>	<b>(1 061 668)</b>	<b>5 599 969</b>
Autres passifs courants	1 162 394	1 061 668	2 224 062
<b>Total des passifs courants</b>	<b>24 729 416</b>	<b>1 061 668</b>	<b>25 791 085</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>25 426 026</b>	<b>1 061 668</b>	<b>26 487 694</b>
<b>Etat de résultat</b>			
Coût d'achat des marchandises vendues	(55 945 216)	(449 235)	(56 394 451)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(60 120 994)</b>	<b>(449 235)</b>	<b>(60 570 229)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 417 047</b>	<b>(449 235)</b>	<b>1 967 812</b>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>1 000 185</b>	<b>(449 235)</b>	<b>550 950</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>851 626</b>	<b>(449 235)</b>	<b>402 391</b>
<b>Etat des flux de trésorerie</b>			
Résultat net	851 626	(449 235)	402 391
Fournisseurs et autres dettes	4 172 159	449 235	4 621 394

## **VI. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **1- Engagements donnés**

- La société « CELLCOM SA » a consenti au profit de la Banque de l'Habitat un nantissement en premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant son fonds de commerce en garantie des crédits de gestion obtenus auprès de cette banque à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- Les effets escomptés non échus avec la Banque de l'Habitat s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 988 137 DT.

### **2- Engagements reçus**

- La société « CELLCOM SA » a obtenu le cautionnement personnel et solidaire de la société « YKH HOLDING » au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion obtenus à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a obtenu des cautions de la part de la Banque de l'Habitat au profit de « Tunisie Telecom » en relation avec l'activité de distribution des cartes de recharge pour un montant total de 40 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a bénéficié d'un aval de l'AMEN BANK, consenti par M. Mohamed BERHOUMA, en garantie de l'enveloppe de cessions de créances professionnelles de 2 000 000 Dinars, octroyée en 2013.

## **VII. INFORMATIONS DE DURABILITE ET RISQUES CLIMATIQUES DANS LES ETATS FINANCIERS 2025**

### **1- Cadre de préparation et principe de matérialité financière**

La présente note aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025, est établie conformément :

- Aux communiqués du CMF du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026
- Aux recommandations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives à l'intégration d'informations en matière de durabilité dans les notes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Les informations présentées dans cette note visent à permettre aux utilisateurs des états financiers de la société CELLCOM SA de comprendre comment les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les risques et opportunités liés aux changements climatiques peuvent influencer la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de la société CELLCOM SA.

### **2- Mode de Gouvernance**

Le conseil d'administration supervise les activités de la responsabilité sociétale (RSE) et l'intégration progressive des risques et opportunités de durabilité et climatiques dans la stratégie globale de CELLCOM SA. La matérialité financière des enjeux de durabilité, y compris les opportunités et risques climatiques, sera intégrée progressivement aux dispositifs de supervision.

A cet effet, un comité dédié de durabilité est en cours de mise en place sous la supervision du conseil d'administration. Un processus officiel de désignation des membres, avec critères et durée de mandat, est en cours d'élaboration.

Les nominations des membres du comité de durabilité seront pleinement formalisées et documentées. Actuellement les activités et initiatives RSE qui représentent des opportunités en matière de la durabilité sont actuellement supervisées par la direction générale. Les processus intègrent partiellement les opportunités et risques liés à la durabilité et aux changements climatiques.

La veille réglementaire ESG, technologique et concurrentielle permettra de garantir aux instances de gouvernance une information permanente et référencée sur les risques et opportunités de durabilité et liées aux changements climatiques.

### **3- Stratégie ESG**

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques sont pris en considération dans la stratégie de CELLCOM SA notamment dans le choix des nouveaux projets tels que les projets d'investissement dans la distribution des produits nécessitant un traitement spécifique par rapport à l'environnement, optimisation et enlèvement des déchets et des initiatives sociales. Les incidences de ces opportunités et risques de durabilité et climatiques seront décrites de manière qualitative au niveau des opérations. CELLCOM SA adoptera une approche progressive visant à :

- Accentuer le cadre de gouvernance et appuyer le dispositif organisationnel de la RSE et de gestion des risques et opportunités ESG ;
- Augmenter la prise en compte des enjeux de durabilité dans la stratégie de développement de CELLCOM SA ;
- La mise en place progressive d'un dispositif de Reporting ESG, fondé sur l'approche de matérialité financière, d'où des plans d'actions, des feuilles de route, procès-verbaux de réunions ou décisions internes seront mises en place progressivement afin de statuer le dispositif de Reporting ESG qui est en train d'être mis en place.

### **4- Gestion des risques et opportunités**

Les risques et opportunités de durabilité et climatiques seront déterminés à partir de plusieurs sources d'information, notamment :

- Les données internes relatives aux quantités de déchets, méthode de stockage de certains produits influant l'environnement de Cellcom.
- Les enjeux sociaux pertinents à Cellcom, à savoir les pratiques de travail, à titre d'exemple la qualité de travail (aménagement des espaces ; équilibre vie professionnelle/vie personnelle) ; dialogue social et engagements, consultation, transparence et implication des effectifs.
- La surveillance réglementaire, concurrentielle et technologique.
- La méthodologie retenue pour l'identification et l'évaluation des risques et opportunités ESG, repose sur l'analyse de double matérialité. Cette approche permet aux entreprises de prendre en compte à la fois les impacts externes (sociétaux et environnementaux) et internes (financiers et opérationnels) de leurs activités.

Les risques de durabilité seront évalués selon leur fréquence, importance et incidence au niveau de la cartographie des risques de CELLCOM SA. Ces éléments devraient impacter la sélection des projets d'investissements et les décisions opérationnelles. De plus, ils seront inclus au niveau de l'évaluation des projets soumis à des impératifs spécifiques, notamment dans le cadre des diligences exigées par les clients et fournisseurs étrangers. Les impacts financiers potentiels de ces risques et opportunités de durabilité sur la position financière, les performances financières et les flux de trésorerie à court, moyen et long terme, doivent être identifiés et intégrés d'une manière formelle dans les mécanismes existants d'évaluation des décisions stratégiques et opérationnelles, dans le cadre de l'analyse de matérialité financière. À la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, aucun événement lié aux risques et opportunités de durabilité n'a entraîné d'ajustement comptable spécifique.

#### **5- Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs**

Cellcom SA adopte une approche transitoire, conformément au principe « Comply or Explain » du CMF, et l'absence d'indicateurs est dû au niveau actuel de maturité des données, des systèmes d'information et l'absence de risques ESG matériellement significatifs identifiés à ce stade.

#### **6- Exposition au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)**

Le MACF concernent les secteurs d'activités suivantes : électricité et Hydrogène, Acier, Aluminium, Ciment, Engrais. Les activités de CELLCOM SA ne sont pas incluses dans ces secteurs. Par conséquent, la société CELLCOM SA n'est pas exposée aux exigences du MACF.

## VIII. NOTE SUR LES PARTIES LIEES

### 1- Identification des parties liées

Les parties liées de la société CELLCOM SA sont les suivantes :

- **Les actionnaires**
  - ✓ La société Y.K.H Holding
  - ✓ Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
  - ✓ Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
  - ✓ Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
  - ✓ Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila
  
- **Le Directeur Général**
  - ✓ Monsieur Hamed Bougamra
  
- **Les administrateurs**
  - ✓ La société Y.K.H Holding représentée par Mr Tarek Hamila
  - ✓ Monsieur Farouk Bey
  - ✓ Madame Aouatef Jouirou
  - ✓ Madame Ghofrane Zitouni
  - ✓ Monsieur Mohamed Garbouj
  
- **Les sociétés du groupe Hamila**
  - ✓ La société KASSO SA
  - ✓ La société YHK Consulting
  - ✓ La société YHK Immobilière
  - ✓ La société HIT Production
  - ✓ La société AL ATABA Immobilière
  - ✓ La société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA
  - ✓ La société Hamila Distribution
  - ✓ La société CELLCOM Retail
  - ✓ La société YHK Holding
  - ✓ La société CELLCOM Côte d'Ivoire
  - ✓ La société CELLCOM International
  - ✓ La société CELLCOM Distribution

## **2- Transactions et soldes avec les parties liées**

Les transactions et soldes avec les parties liées se détaillent comme suit :

### **1) Société « Y.K.H Consulting »**

- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en Janvier 2018 par la société « CELLCOM SA » avec la société « Y.K.H Consulting » s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 169 320 Dinars (hors taxes). Le solde fournisseur « Y.K.H Consulting » s'élève au 31 Décembre 2025 à 560 Dinars.  
Le client « Y.K.H Consulting » présente, au 31 décembre 2025, un solde débiteur de 1 181 Dinars qui demeure non encaissé.

### **2) Société « CELLCOM Distribution »**

- La société « CELLCOM SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM Distribution » un espace au niveau du siège, sis à la Charguia 2, moyennant un loyer annuel de 12 000 Dinars (hors taxes) à compter du 1er Janvier 2017. Le loyer relatif à l'exercice 2025, constaté en produits à recevoir, s'élève à 12 000 Dinars (Hors taxes). Le solde non réglé au titre de cette mise à disposition s'élève au 31 Décembre 2025 à 128 526 Dinars.
- En 2022, les avances en compte courant associé octroyées par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM DISTRIBUTION » totalisant 902 370 DT ont été totalement remboursées. Le solde non réglé au titre des intérêts relatifs à ce compte courant associé s'élève au 31 Décembre 2025 à 464 512 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « CELLCOM Distribution » des ventes de téléphones pour un montant hors taxes de 3 564 997 Dinars. Le solde client « CELLCOM Distribution » s'élève au 31 Décembre 2025 à 4 528 767 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « CELLCOM SA » a procédé à la refacturation à la société « CELLCOM Distribution » d'un montant de 34 366 Dinars au titre des remises commerciales initialement facturées par le fournisseur « INFINIX » à la société « CELLCOM SA ». Le solde fournisseur « CELLCOM Distribution » s'élève, au 31 Décembre 2025, à 460 122 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 avec la société « CELLCOM Distribution » une convention de prestation de services de conseil et d'assistance comptable, financière, commerciale, opérationnelle et managériale en vertu de laquelle « CELLCOM SA » facturera les charges salariales du personnel concerné. Les produits liés à cette convention constatés en 2025 par « CELLCOM SA » s'élèvent en hors taxes à 379 184 Dinars et sont constatés en produits à recevoir. Le solde facturé non réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 651 715 Dinars.  
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.
- Par ailleurs, le montant des frais de gestion facturés et non réglés au titre de ces prestations réalisés au cours des exercices 2022 et antérieurs sans l'existence d'une convention écrite entre les deux parties, s'élève à 659 857 DT au 31 Décembre 2025.

### **3) Société « KASSO SA »**

- La société « KASSO SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis 2005, un local sis à la Charguia 2, que cette dernière utilise comme siège social. La charge locative relative à l'exercice 2025 s'élève à 136 320 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « KASSO SA » est nul au 31 Décembre 2025.

#### **4) Société « AI ATABA Immobilière SARL »**

- La société « AL ATABA Immobilière SARL » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis le 1er Juillet 2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia 2. La charge locative relative à l'exercice 2025 s'élève à 54 047 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « AI Ataba Immobilière SARL » est nul au 31 Décembre 2025.

#### **5) Société « CELLCOM Retail »**

- Les frais communs de gestion à facturer par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM RETAIL » au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 26 839 DT et sont constatés en produits à recevoir.
- Au 31 Décembre 2025, le solde non réglé au titre des frais communs de gestion facturés par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM Retail » s'élève à 44 389 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « CELLCOM Retail » des ventes de téléphones et d'accessoires pour un montant de 1 119 466 Dinars. Le solde client « CELLCOM Retail » s'élève au 31 Décembre 2025 à 1 517 775 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « CELLCOM SA » a réalisé divers règlements pour le compte de la société « CELLCOM Retail » pour un montant de 409 Dinars. Le solde non réglé s'élève au 31 Décembre 2025 à 5 595 Dinars.

#### **6) Société « CELLCOM International »**

- Une convention de compte courant associé a été conclue en Novembre 2023 entre la société « CELLCOM SA » et sa filiale « CELLCOM International » selon laquelle cette dernière accorde un prêt en compte courant de 150 000 DT à la société « CELLCOM SA ». Ce prêt est productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Les charges d'intérêts relatives à ce compte courant associé, calculées au taux de 8%, totalisent 13 000 Dinars au titre de l'exercice 2025. Les charges d'intérêts non encore facturées au 31 Décembre 2025 s'élèvent à 25 000 Dinars.  
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

#### **7) Société « CELLCOM Cote d'Ivoire »**

- Le client « CELLCOM Côte d'Ivoire » présente, au 31 décembre 2025, un solde débiteur de 645 672 Dinars qui demeure non encaissé.

#### **8) Société « HIT Production »**

- Le fournisseur « HIT Production » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 20 651 Dinars.

#### **9) Société « Hamila Distribution »**

- Le fournisseur « HAMILA Distribution » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 600 Dinars.

## 10) Autres

D'autres opérations courantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2025 entre la société « CELLCOM SA » et certaines parties liées. Ces opérations se détaillent comme suit :

<b>Parties liées</b>	<b>Nature des transactions</b>	<b>Montants</b>	<b>Solde au 31 Décembre 2025</b>
YKH DISTRIBUTION	Ventes de téléphones et d'accessoires	275	-
Mr TARAK YASSINE HAMILA	Ventes de téléphones et d'accessoires	2 441	1 397
La société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA	Ventes de téléphones et d'accessoires	215	257
<b>Total</b>		<b>2 931</b>	<b>1 654</b>

## IX. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

## Soldes intermédiaires de Gestion

Produits	31/12/2025	31/12/2024 (*)	Charges	31/12/2025	31/12/2024 (*)	Soldes	31/12/2025	31/12/2024 (*)
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	56 264 027	62 538 041	Achats de marchandises consommées et variation de stock	51 227 888	56 394 451	Marge commerciale	5 036 139	6 143 590
Marge commerciale	5 036 139	6 143 590	Autres charges externes	1 618 265	1 540 979			
<b>Total</b>	<b>5 036 139</b>	<b>6 143 590</b>	<b>Total</b>	<b>1 618 265</b>	<b>1 540 979</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>3 417 874</b>	<b>4 602 611</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	3 417 874	4 602 611	Impôts et taxes	93 114	151 552			
			Charges de personnel	1 866 568	2 081 767			
<b>Total</b>	<b>3 417 874</b>	<b>4 602 611</b>	<b>Total</b>	<b>1 959 682</b>	<b>2 233 318</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 458 192</b>	<b>2 369 292</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	1 458 192	2 369 292						
Autres gains	29 823	66 075	Autres pertes	64 965	28 225			
Autres produits	-	-	Charges financières	(287 651)	1 454 712			
Reprise sur provisions	727 539	238 133	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 738 927	639 613			
			Impôts sur les sociétés	133 068	148 559			
<b>Total</b>	<b>2 215 554</b>	<b>2 673 500</b>	<b>Total</b>	<b>1 649 309</b>	<b>2 271 109</b>	<b>Résultat net</b>	<b>566 245</b>	<b>402 391</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de comparabilité (voir Note V)

## **X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Les présents Etats Financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 Juin 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

### **CELLCOM SA RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Messieurs les actionnaires de la société « CELLCOM SA »,**

#### **I. Rapport sur les Etats Financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2025, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « CELLCOM S.A », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **6 166 214 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **566 245 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constituait la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## • Immobilisations financières

### **Risques identifiés**

Les immobilisations financières de la société présentent au 31 Décembre 2025 un solde net de 1 678 754 DT tel que détaillé au niveau de la note A.2 aux Etats Financiers.

Ces immobilisations sont constituées principalement de titres de participation détenus dans différentes entités du groupe, comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les risques suivants ont été identifiés par rapport à cette rubrique :

- Les titres « CELLCOM Retail », inclus au niveau de cette rubrique, présentent au 31 décembre 2025 un solde brut de 517 975 Dinars ;
- Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail » sont négatifs à hauteur de 358 686 Dinars ;
- Malgré le niveau d'activité enregistré en 2025, les prévisions établies au cours de l'année 2025, n'ont été que partiellement réalisées, ce qui fait peser des incertitudes sur la capacité future de la filiale à générer des flux économiques lui permettant d'honorer ses engagements et de dégager des bénéfices.

Compte tenu de ces éléments, nous avons identifié un risque de perte de valeur sur les titres détenus dans la société « CELLCOM Retail » et les créances liées.

### **Notre réponse à ces risques**

Pour adresser les risques précités, nos travaux ont consisté notamment à réaliser les procédures suivantes :

- Réalisation d'entretiens avec la Direction Générale, visant à prendre connaissance des perspectives d'activité et des mesures prévues pour restaurer la rentabilité de la filiale ;
- Discussion du sujet avec les membres du comité d'audit, afin de comprendre l'intention du groupe par rapport à la continuité des activités de cette entité et aux actions visant à la redresser ;
- Obtention d'un business plan traduisant les résultats attendus des actions de redressement prévues ;

- Revue critique du business plan transmis, incluant des hypothèses de chiffre d'affaires, de coûts opérationnels et de marges futures ; et vérification des réalisations par rapport aux prévisions ;
- Vérification du caractère approprié des provisions pour dépréciation de la valeur comptable nette de ces titres, par rapport à leur valeur d'usage ;
- Obtention d'une lettre de confort émise par le groupe, exprimant son engagement à assurer le soutien financier de la filiale, notamment à travers le règlement des dettes en cas de besoin, dans le cadre du plan de restructuration ;
- Vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes, dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire ce rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

### **3. Respect des délais de publication des Etats Financiers**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché Financier, telle que modifiés par les textes subséquents, la société est tenue de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétiques, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai maximum de quatre mois à partir de la date de clôture de l'exercice comptable, les Etats Financiers individuels et consolidés, les rapports du commissaire aux comptes, les rapports de gestion, l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'article 3 Bis de la même loi, la société est tenue de publier dans les mêmes délais, ses Etats Financiers accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes, au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces dispositions n'ont pas été observées par la société.

### **4. Autres obligations légales et réglementaires**

En application de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons que nous avons procédé à la révélation au procureur de la république d'une affaire portant sur des infractions commises par deux employés de la société.

**AMC Ernst & Young**  
**Achraf Guermech**

**Tunis, le 26 Juin 2026**

**CELLCOM SA**  
**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM SA,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice 2025**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

**1) Emprunts bancaires**

- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 un contrat de crédit avec la « BH BANK » portant sur une enveloppe de crédit de gestion de 15 500 000 DT.  
Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de la société « CELLCOM SA » réuni le 31 Août 2023 en absence d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**2) Société « Y.K.H Consulting »**

- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en Janvier 2018 par la société « CELLCOM SA » avec la société « Y.K.H Consulting » s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 169 320 Dinars (hors taxes). Le solde fournisseur « Y.K.H Consulting » s'élève au 31 Décembre 2025 à 560 Dinars.
- Le client « Y.K.H Consulting » présente, au 31 décembre 2025, un solde débiteur de 1 181 Dinars qui demeure non encaissé.

### **3) Société « CELLCOM Distribution »**

- La société « CELLCOM SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM Distribution » un espace au niveau du siège, sis à la Charguia 2, moyennant un loyer annuel de 12 000 Dinars (hors taxes) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Le loyer relatif à l'exercice 2025, constaté en produits à recevoir, s'élève à 12 000 Dinars (Hors taxes). Le solde non réglé au titre de cette mise à disposition s'élève au 31 Décembre 2025 à 128 526 Dinars.
- En 2022, les avances en compte courant associé octroyées par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM DISTRIBUTION » totalisant 902 370 DT ont été totalement remboursées. Le solde non réglé au titre des intérêts relatifs à ce compte courant associé s'élève au 31 Décembre 2025 à 464 512 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « CELLCOM Distribution » des ventes de téléphones pour un montant hors taxes de 3 564 997 Dinars. Le solde client « CELLCOM Distribution » s'élève au 31 Décembre 2025 à 4 528 767 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « CELLCOM SA » a procédé à la refacturation à la société « CELLCOM Distribution » d'un montant de 34 366 Dinars au titre des remises commerciales initialement facturées par le fournisseur « INFINIX » à la société « CELLCOM SA ». Le solde fournisseur « CELLCOM Distribution » s'élève, au 31 Décembre 2025, à 460 122 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 avec la société « CELLCOM Distribution » une convention de prestation de services de conseil et d'assistance comptable, financière, commerciale, opérationnelle et managériale en vertu de laquelle « CELLCOM SA » facturera les charges salariales du personnel concerné. Les produits liés à cette convention constatés en 2025 par « CELLCOM SA » s'élèvent en hors taxes à 379 184 Dinars et sont constatés en produits à recevoir. Le solde facturé non réglé au 31 décembre 2025 s'élève à 1 651 715 Dinars.  
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Par ailleurs, le montant des frais de gestion facturés et non réglés au titre de ces prestations réalisés au cours des exercices 2022 et antérieurs sans l'existence d'une convention écrite entre les deux parties, s'élève à 659 857 DT au 31 Décembre 2025.

### **4) Société « KASSO SA »**

- La société « KASSO SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis 2005, un local sis à la Charguia 2, que cette dernière utilise comme siège social. La charge locative relative à l'exercice 2025 s'élève à 136 320 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « KASSO SA » est nul au 31 Décembre 2025.

**5) Société « AI ATABA Immobilière SARL »**

- La société « AL ATABA Immobilière SARL » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia 2. La charge locative relative à l'exercice 2025 s'élève à 54 047 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « AI Ataba Immobilière SARL » est nul au 31 Décembre 2025.

**6) Société « CELLCOM Retail »**

- Les frais communs de gestion à facturer par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM RETAIL » au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 26 839 DT et sont constatés en produits à recevoir.
- Au 31 Décembre 2025, le solde non réglé au titre des frais communs de gestion facturés par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM Retail » s'élève à 44 389 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2025 à la société « CELLCOM Retail » des ventes de téléphones et d'accessoires pour un montant de 1 119 466 Dinars. Le solde client « CELLCOM Retail » s'élève au 31 Décembre 2025 à 1 517 775 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2025, la société « CELLCOM SA » a réalisé divers règlements pour le compte de la société « CELLCOM Retail » pour un montant de 409 Dinars. Le solde non réglé s'élève au 31 Décembre 2025 à 5 595 Dinars.

**7) Société « CELLCOM International »**

- Une convention de compte courant associé a été conclue en Novembre 2023 entre la société « CELLCOM SA » et sa filiale « CELLCOM International » selon laquelle cette dernière accorde un prêt en compte courant de 150 000 DT à la société « CELLCOM SA ». Ce prêt est productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Les charges d'intérêts relatives à ce compte courant associé, calculées au taux de 8%, totalisent 13 000 Dinars au titre de l'exercice 2025. Les charges d'intérêts non encore facturées au 31 Décembre 2025 s'élèvent à 25 000 Dinars.

Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**8) Société « CELLCOM Cote d'Ivoire »**

- Le client « CELLCOM Côte d'Ivoire » présente, au 31 décembre 2025, un solde débiteur de 645 672 Dinars qui demeure non encaissé.

**9) Société « HIT Production »**

- Le fournisseur « HIT Production » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 20 651 Dinars.

#### 10) Société « Hamila Distribution »

- Le fournisseur « HAMILA Distribution » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 600 Dinars.

#### 11) Autres

D'autres opérations courantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2025 entre la société « CELLCOM SA » et certaines parties liées. Ces opérations se détaillent comme suit :

Parties liées	Nature des transactions	Montants	Solde au 31 Décembre 2025
YKH DISTRIBUTION	Ventes de téléphones et d'accessoires	275	-
Mr TARAK YASSINE HAMILA	Ventes de téléphones et d'accessoires	2 441	1 397
La société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA	Ventes de téléphones et d'accessoires	215	257
<b>Total</b>		<b>2 931</b>	<b>1 654</b>

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le Conseil d'Administration réuni le 19 Juin 2024 a autorisé l'un des administrateurs à conclure un contrat de mandat social avec le Directeur Général, signé le 20 juin 2024, prévoyant une révision de sa structure de rémunération. Aux termes de ce contrat, la rémunération du Directeur Général se compose des éléments suivants :
  - Une rémunération fixe mensuelle nette, servie sur 13,5 mois, évoluant comme suit :
    - 10 000 DT du 20 juin 2024 au 31 décembre 2024
    - 11 000 DT au titre de l'exercice 2025
    - 12 000 DT au titre de l'exercice 2026
    - Avec une majoration annuelle de 7% à partir du 1er janvier 2027
  - Une rémunération variable annuelle brute, déterminée sur la base du résultat net consolidé audité et approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire, fixée comme suit :
    - 0% si le résultat net est inférieur à 500 000 DT
    - 5% si le résultat net est supérieur à 500 001 DT.

Le Directeur Général bénéficie également, au titre de ce contrat, d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents, d'un remboursement des frais de carburant dans la limite de 300 litres par mois ainsi que d'un quota de cartes de recharge téléphonique selon le barème de la société.

- Les rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales sont composées de jetons de présence et sont fixées sur la base d'une proposition du Conseil d'Administration soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes. Pour l'exercice 2025, les jetons de présence ont été estimés à 35 000 DT.
- 2) Les obligations et engagements de la Société « CELLCOM SA » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats Financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31-déc-25	Charge de l'exercice 2025	Passif au 31- déc-25
Avantages à court terme accordés au Directeur Général	337 472	-	-	-
Avantages à court terme aux Administrateurs	-	-	57 500	43 750
<b>Total</b>	<b>337 472</b>	<b>-</b>	<b>57 500</b>	<b>43 750</b>

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475, du Code des Sociétés Commerciales.

**AMC Ernst & Young**  
**Achraf Guermech**

**Tunis, le 26 Juin 2026**